

COMMUNE DE BEAUVECHAIN
OPERATION DE DEVELOPPEMENT RURAL
COMMISSION LOCALE DE DEVELOPPEMENT RURAL

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DE LA COMMISSION LOCALE DE
DEVELOPPEMENT RURAL DU MARDI 14 MARS 2019**

PRESENTS

Voir ci-joint la liste des présents.

Excusés : Monique LEMAIRE, Lionel ROUGET, Evelyne SCHELLEKENS, Clause SNAPS, Bruno VAN DE CASTEELE, Léon CUVELIER, Serge HENNEBEL.

Présents : Brigitte WIAUX, Carole GHIOT, Moustapha NASSIRI, Benjamin GOES, Mary van OVERBEKE, Emmanuel PAYE, Stéphane ROUGET, Marie-Claire du BOIS de VROYLANDE, Pierre NOIFALISE, Martine BOURGOIS, Chantale LECLUSE-LAHAYE, Laurent VERSIN, Antoinette de BRABANDERE – de LCHTERVELDE, Vincent BULTEAU et Simon DE PAEPE.

ORDRE DU JOUR

- 1 Approbation du compte rendu de la réunion du 18 novembre 2018
- 2 Présentation du Groupe de Travail 'Perdrix' initié par le Plan Communal de Développement de la Nature / soirée Ciné-débat
- 3 Rapport annuel 2018
- 4 Réflexion et avis sur le programme de travail 2019, 2020 et 2021 ;
- 5 Avis sur la constitution d'un dossier « addendum » sur la réaffectation de l'Eglise Saint-Joseph à La Bruyère
- 6 Divers.

ANNEXE :

- Présentation FRW

1 APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 18 NOVEMBRE 2018

Le compte rendu de la réunion précédente du 18 novembre 2018 est approuvé.

2 PRÉSENTATION DU GROUPE DE TRAVAIL 'PERDRIX' INITIÉ PAR LE PLAN COMMUNAL DE DÉVELOPPEMENT DE LA NATURE / SOIRÉE 'CINÉ-DÉBAT'

2.1 GT PERDRIX

Présentation du GT perdrix par Vincent BULTEAU, coordinateur du PCDN et conseiller en environnement.

Ce GT répond à des attentes exprimées lors de séances de consultation. La perdrix grise est une espèce spécifique aux plaines agricoles de Hesbaye et est malheureusement menacée.

De manière générale sur les territoires agricoles français correspondant à ceux de la Hesbaye, on constate l'évolution des conditions climatiques, l'augmentation de la prédation (nombre important de chat haret), l'augmentation du nombre de chasseur, chasse mal adaptée, grandes cultures, machinisme agricole plus destructeur et plus efficace, une disparition des ressources alimentaires...

Les moyens mis en œuvre pour sa préservation permettent de répondre aux besoins de nombreuses autres espèces. Il s'agit à cet égard d'une espèce 'parapluie'. La mise en avant de cette espèce spécifique permet d'avoir une meilleure visibilité et facilite le dialogue avec l'ensemble des acteurs.

Le Groupe de Travail 'Perdrix' a réalisé une série de propositions qui ont permis d'identifier 4 grandes thématiques :

- Liaisons écologiques
- Méthodes agricoles
- Gestion de la faune
- Dialogue entre les acteurs

Les membres de la CLDR sont invités à se joindre au GT perdrix dans l'optique de créer un GT commun PCDN/CLDR.

2.2 PRÉSENTATION DE LA SOIRÉE 'CINÉ-DÉBAT'

Le film " C'est planté près de chez vous " est le fruit d'une collaboration entre le GAL Culturalité et des étudiants de l'IHECS qui ont déployé leurs compétences de communication au service de l'agriculture du territoire.

Une soirée ciné-débat aura lieu le 08 mai 2019 à 19h30 dans la nouvelle maison de village de l'Ecluse.

Cette soirée est organisée en partenariat avec la commune, à travers le GT Perdrix PCDN, le GAL Culturalité et la FRW.

La CLDR, les membres du PCDN, la CCATM et les agriculteurs seront invités à l'évènement. La volonté est de mettre autour de la table les membres de commissions, qui disposent d'un regard nuancé sur le développement de leur commune, et les agriculteurs pour trouver des perspectives communes.

La soirée visera à présenter le GT Perdrix, ses objectifs et projets de réalisation, et diffuser le film " C'est planté près de chez vous " pour finalement débattre ensemble autour de la table sur les thématiques abordées.

La bande annonce du film est présentée à la CLDR.

3 RAPPORT ANNUEL 2018

Pour rappel, un rapport annuel doit être rentré à la DGO3 avant le 31 mars. Il comprend l'état d'avancement du PCDR pour l'année qui précède ainsi que le programme de travail de l'année en cours (projets à enclencher) ainsi qu'enfin une projection à trois ans des demandes de convention envisagées (sans engagement formel de la Commune).

3.1 SUIVI DES PROJETS

L'année 2018, malgré les élections communales, a rencontré de nombreuses avancées sur de nombreux projets.

- **L'éco-rénovation d'un bâtiment industriel en maison rurale, logement public et atelier rural à L'Ecluse ;**
Les travaux sont terminés. Toutefois, les services de secours et d'incendie ont imposé la reconstruction de l'escalier afin qu'il corresponde aux normes de sécurité. Le bâtiment pourra être mis en fonction après.
- **Création d'une maison multiservices à Hamme-Mille ;**
L'Agence pour Une Vie de Qualité (AVIQ) qui est compétente pour l'accueil de jour des personnes âgées, n'a pas remis la totalité des subsides qu'elle avait initialement prévue d'octroyer. La commune rencontrera la ministre des pouvoirs locaux prochainement afin de revoir le dossier pour prétendre à la réception de la totalité des subsides promis.
- **Aménagement d'une maison rurale, de la mémoire et de la citoyenneté à Tourinnes-la-Grosse ;**
Les travaux de démolition sont en cours. L'entrepreneur a découvert des faiblesses au niveau des poutres qui n'avaient pas été diagnostiquées au départ. La commune rappelle qu'il s'agit d'éléments inhérents à la rénovation de bâtiments, d'autant plus qu'ils sont anciens et remarquables, et partage sa volonté de s'engager dans cette voie pour préserver le patrimoine de Beauvechain.
- **Transformation de la salle polyvalente de Hamme-Mille et usage en maison rurale ;**
Le permis unique a été délivré le 19 décembre 2018. Le dossier sera envoyé prochainement à la DGO3 pour un accord du ministre sur le projet définitif. Ensuite, le dossier passera au Conseil communal pour approbation du projet définitif. Suite à quoi, la procédure d'adjudication pourra être lancée.
- **Eco-rénovation de la cure de La Bruyère en maison de village et création de deux logements ;**
Une réunion du comité d'accompagnement d'avant-projet a été tenue en novembre 2018 et l'avant-projet présenté à la CLDR. La procédure de demande de permis d'urbanisme va pouvoir être initiée.
- **Création d'un cœur de village à Hamme-Mille dans le cadre de la restructuration du centre ;**
La commune a reçu officiellement la signature du Ministre concernant la convention faisabilité. L'auteur de projet va pouvoir être désigné pour entamer la réalisation de l'avant-projet. Pour rappel, une partie du périmètre a fait l'objet d'une conception dans le cadre de l'appel à projet visant à « améliorer le cadre de vie des citoyens et à augmenter l'attractivité des lieux de centralité de nos communes » dans le cadre de la subvention de la Ministre des Pouvoirs Locaux. La proposition a été retenue par la Ministre. Des démarches administratives au niveau communal doivent être refaites pour correspondre aux réglementations de l'appel d'offre.
- **Réalisation d'un plan communal de mobilité modes doux ;**
Un bureau d'études sera prochainement désigné par les services publics de Wallonie (DGO2) pour démarrer l'étude du plan communal de mobilité modes doux. Un pré-diagnostic a déjà été réalisé et une réunion de coordination s'est tenue entre les différents acteurs concernés (DGO2, collègue et services communaux, FRW, zone de police).

- **Mise en œuvre d'un Rapport Urbanistique et Environnemental (RUE) afin d'activer deux Zones d'Aménagement Communal Concerté (ZACC) au cœur du village de Beauvechain pour permettre entre autres la construction de logements publics intergénérationnels ;**
Un bureau d'études a été désigné qui a réalisé le diagnostic de la zone et le rapport de la détermination de l'affectation.
- **Actions de sensibilisation des habitants au développement durable et en particulier à leur environnement / Conscientisation environnementale dans les écoles / Plantation d'arbres, de haies et fleurissement des parterres / Mise en place d'un plan de gestion des afflux d'eau intégrant des techniques innovantes pour lutter contre les inondations et les coulées de boue en partenariat avec le monde agricole ;**
Ces actions sont constantes et se poursuivent d'année en année au niveau communal.

3.2 RAPPORT DE LA CLDR

La CLDR s'est réunie 4 fois sur l'année 2018, qui correspond au minimum requis par le décret du développement rural. En moyenne 17 membres ont été présents à chaque réunion et les membres du PCDN ont été invités à deux reprises.

Le quart communal a été renouvelé suite aux élections comme le prévoit le décret. Un appel à candidature pour la population vient de se clôturer. La commune analysera l'ensemble des demandes afin de proposer une composition représentative de la diversité de la population (genres, âges, villages, centres d'intérêt, catégories professionnelles...).

La nouvelle composition de la CLDR sera approuvée au conseil communal du mois d'avril. Une présentation de l'ensemble de l'Opération de Développement Rural de Beauvechain sera réalisée lors de la prochaine réunion afin que tout le monde soit mis au courant du processus et de son état d'avancement.

4 RÉFLEXION ET AVIS SUR LE PROGRAMME DE TRAVAIL 2019, 2020 ET 2021 ;

4.1 ANNÉE 2019 :

Fiche projet III.4 : Mise en place de projets énergétiques innovants, notamment en lien avec l'agriculture - projet de réseau de chaleur sur la place communale de Beauvechain.

Développement :

La commune a récemment rencontré le facilitateur Plan Bois Énergie de la FRW afin de connaître les grandes étapes pour réaliser un réseau de chaleur alimentant au minimum les bâtiments communaux de la place.

La FRW peut proposer un accompagnement pour réaliser une étude de pertinence afin de définir la meilleure localisation pour la chaufferie et le silo de stockage, la longueur du réseau et le tracé du réseau de chaleur, les bâtiments chauffés, le choix des ressources (sous-produit forestier (pellet/plaquettes) /agricole (miscanthus...), mazout, gaz...), la puissance de la chaufferie...

Les chaudières actuelles arrivant petit à petit en fin de vie, leur remplacement est à prendre en considération. C'est pourquoi la commune, via notamment une étude du conseiller en énergie, propose d'investiguer la faisabilité et le cas échéant la mise en œuvre de ce projet pour l'année 2019 qui permettrait de rationaliser les investissements tout en diminuant l'empreinte carbone communal.

4.2 ANNÉE 2020

Fiche projet 1.4 : Acquisition et aménagement d'un espace d'accueil et de convivialité au cœur du village de Tourinnes-la-Grosse.

Développement :

Il s'agit de créer un espace d'accueil et de convivialité au cœur du village. Cet espace sera en liaison avec les aménagements récréatifs réalisés sur le terrain situé derrière l'église Saint-Martin (en partie dans le cadre du PCDR précédent) et permettra l'accueil des visiteurs lors des manifestations culturelles et artistiques se déroulant dans le village de Tourinnes-la-Grosse et autour de l'église Saint-Martin.

L'idée est d'utiliser l'ex-terrain de football en l'aménageant en un espace polyvalent engazonné, entouré d'un verger, qui servira aussi pour le stationnement des voitures. Le parking serait semi-filtrant et constitué de dalles engazonnées.

Un pré-accord avait été donné par la Fabrique d'église, propriétaire du terrain, sur l'acquisition du terrain. Toutefois, aucun engagement officiel n'a été pris. Des contacts vont être pris en ce sens pour convenir d'un accord officiel et déterminer les modalités de l'acquisition (achat, emphytéose...).

4.3 ANNÉE 2021

Fiche projet II.5 : Construction de logements publics intergénérationnels.

Développement :

Le projet vise le développement de logements publics destinés prioritairement aux personnes originaires de la commune.

Dans le souci de renforcer les solidarités locales, la commune a le souhait de construire des logements plus spécifiques pour les jeunes ménages, pour les personnes âgées et les personnes à mobilité réduite en développant des projets de logements intergénérationnels.

Cette fiche projet différentes localisations dont certains lots ont déjà été engagés/réalisés dans des conventions.

La commune souhaite engager à nouveau cette fiche pour construire de nouveaux logements publics intergénérationnels. Des emplacements à la rue Max Vander Linden sont à ce jour pressentis. Toutefois, il existe d'autres possibilités : Place de La Bruyère, ZACC avenue des Combattants/rue de la station...

Fiche projet III.7 : Mise en place de micro-espaces publics et préservation de l'environnement des bâtiments remarquables.

Développement :

La commune, via le responsable de la maison de la mémoire et de la citoyenneté, est actuellement occupée à réaliser un inventaire du Petit Patrimoine Populaire Wallon (PPPW) (ex : des potales, des calvaires, des fontaines, des pompes, des portiques, des tourniquets, des arbres remarquables...)

Par ailleurs, dans cette même dynamique, la commune a répondu à un appel à projet du Ministre du Patrimoine qui concerne le recensement et la publication/valorisation du petit patrimoine.

La réalisation de cet inventaire permettra de mettre en évidence un ou plusieurs micro-espaces publics et des bâtiments remarquables méritant d'être préservés et mieux mis en valeur.

Avis de la CLDR

L'avis de la CLDR est demandé formellement.

La CLDR, à l'unanimité, approuve le rapport annuel 2018 et le programme de travail 2019, 2020 et 2021.

5 AVIS SUR LA CONSTITUTION D'UN DOSSIER « ADDENDUM » SUR LA RÉAFFECTATION DE L'ÉGLISE SAINT-JOSEPH À LA BRUYÈRE

La FRW rappelle brièvement le principe d'addendum :

- La Commune peut, en cours de validité du programme communal de développement rural, introduire un dossier de demande de financement développement rural pour un nouveau projet qui ne figurait pas dans le PCDR (pas de fiche-projet), pour autant que celui-ci s'inscrive dans la stratégie et les objectifs initiaux du PCDR.
- La commune peut uniquement solliciter un addendum maximum par période de validité de cinq ans de son programme communal de développement rural. Celui-ci correspond à une opportunité difficilement décelable par la Commune au moment de l'approbation du programme communal de développement rural. *Des contacts sont pris avec la DGO3 pour apporter des précisions afin de savoir si à ce stade, la commune peut demander 1 ou 2 addendum.*
- Un addendum pour l'introduction d'un projet en lien direct avec la stratégie du PCDR mais n'ayant pas fait l'objet d'une fiche projet lors de l'élaboration.
- Une procédure bien précise est prévue dans la nouvelle circulaire ministérielle Développement rural qui est entrée en vigueur le 15/02/19.

La problématique de la réaffectation des églises est un problème très répandu à travers le monde. La difficulté d'entretenir ses bâtiments et d'éviter des dégradations importantes est grandissante. Les exemples de réaffectations fleurissent d'année en année : logements, salle culturelle, horeca, marché couvert...

Plus spécifiquement, l'église Saint-Joseph à La Bruyère présente des dégradations à l'intérieur du bâtiment et les ardoises du clocher sont dégradées continuellement dû au passage des avions de la base de Beauvechain « *Les avions passent, les ardoises s'envolent* ». Par ailleurs, toutes les églises de Beauvechain ont été rénovées sauf l'église Saint-Joseph. De plus, La Bruyère dispose d'une proximité avec l'église Saint-Sulpice.

L'avis de la CLDR est demandé formellement afin d'entamer les réflexions sur la réaffectation de l'église Saint-Joseph en vue de constituer un dossier « Addendum ».

La CLDR, à l'unanimité, donne un avis favorable pour entamer les réflexions sur la réaffectation de l'église Saint-Joseph de La Bruyère en vue de constituer un dossier « Addendum ».

6 DIVERS.

Pas de divers.

Fin de la réunion

Simon DE PAEPE
Agent de développement
Fondation Rurale de Wallonie